

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**MEDIATHEQUE L'ALPHA :
CONTRAT DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET
CESSION DE DROITS D'UNE LECTURE DESSINEE
AVEC GIORGIA MARRAS**

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées
N° 2020-D-292

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de production audiovisuelle et cession de droits d'une lecture dessinée passé avec la dessinatrice Giorgia Marras, domiciliée 1 rue de Belat à Angoulême, et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

Article 2 – La convention prévoit la captation de la lecture dessinée prévue le 9 octobre 2020 à 18h30 à l'Alpha, à des fins archivistiques et pédagogiques, ainsi que pour valoriser et promouvoir les activités de l'Alpha.

Article 3 – La cession de droit de la dessinatrice à GrandAngoulême est consentie pour un montant de 272,25 €.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **09/09/2020**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 09/09/2020
Publié ou notifié,
Le 09/09/2020